

Bruxelles, le 23 octobre 2026
(OR. en)

14843/26
ADD 1

EF 274
ECOFIN 1353
DELECT 163

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	C(2026) 6845 annex
Objet:	ANNEXE du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) .../...DE LA COMMISSION modifiant les normes techniques de réglementation définies dans le règlement délégué (UE) 2017/584 en ce qui concerne certaines exigences organisationnelles applicables aux plates-formes de négociation et en ce qui concerne les coupe-circuit

Les délégations trouveront ci-joint le document C(2026) 6845 annex.

p.j.: C(2026) 6845 annex



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 1.10.2026
C(2026) 6845 final

ANNEX

ANNEXE

du

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) .../...DE LA COMMISSION

modifiant les normes techniques de réglementation définies dans le règlement délégué (UE) 2017/584 en ce qui concerne certaines exigences organisationnelles applicables aux plates-formes de négociation et en ce qui concerne les coupe-circuit

ANNEXE

«ANNEXE II

Informations à communiquer aux autorités compétentes en vertu de l'article 19 *ter*, paragraphe 4

Tous les champs sont obligatoires, sauf indication contraire.

	CHAMP	INFORMATIONS A FOURNIR	FORMAT ET NORMES A RESPECTER
1	Plate-forme de négociation	Raison sociale complète de la plate-forme de négociation déclarante	Texte libre
2	Code MIC d'exploitation	Code MIC d'exploitation (Operating MIC)	4 caractères alphanumériques (utiliser le code MIC d'exploitation selon ISO 10383:2012. En cas de publication d'une nouvelle version de la norme ISO 10383, utiliser cette version du code MIC d'exploitation, pour autant qu'elle continue de permettre l'identification de la plate-forme de négociation à laquelle les coupe-circuit sont appliqués, comme l'exige le présent règlement.)
3	Code MIC de segment	[FACULTATIF] Code MIC de segment (segment MIC). Si les coupe-circuit sont appliqués au niveau du MIC d'exploitation, ce champ peut rester vide.	4 caractères alphanumériques (utiliser le code MIC de segment selon ISO 10383:2012. En cas de publication d'une nouvelle version de la norme ISO 10383, utiliser cette version du code MIC de segment, pour autant qu'elle continue de permettre l'identification de la plate-forme de négociation à laquelle les coupe-circuit sont appliqués, comme l'exige le présent règlement.)
4	Type de système de négociation	Explication de l'incidence du type de système de négociation sur la conception des coupe-circuit.	Texte libre, Types de système de négociation: [CLOB], [QDTS], [PATS], [RFQT], [HYBR],

			[OTHR]
5	Instruments négociés	Type d'instruments financiers négociés par la plate-forme de négociation auxquels s'appliquent les coupe-circuit décrits.	[Actions], [Autres instruments de capitaux propres], [Obligations], [Dérivés sur matières premières], [Autres instruments autres que des instruments de capitaux propres], [Tout ce qui précède]
6	Type de coupe-circuit	Type(s) de coupe-circuit que la plate-forme de négociation déclarante a mis en œuvre.	[Suspension de la cotation], [Fourchettes de prix] ou, [Autre], spécifié dans le champ 6
7	Autre type de coupe-circuit	[FACULTATIF, si "Autre" est indiqué dans le champ 5] L'"autre" type de coupe-circuit que la plate-forme de négociation déclarante a mis en œuvre.	Texte libre
8	Adéquation des coupe-circuit mis en œuvre et description de la reprise de la cotation	Brève explication des raisons pour lesquelles les coupe-circuit mis en œuvre conviennent au système de négociation exploité, et des étapes avant la reprise de la cotation	Texte libre
9	Coupe-circuit statiques ou dynamiques	Nature spécifique des coupe-circuit que la plate-forme de négociation déclarante a mis en œuvre.	[Statique], [Dynamique], [Statique et dynamique]
10	Explication des raisons pour lesquelles un coupe-circuit statique ou un coupe-circuit dynamique est appliqué	[FACULTATIF, si seul "statique" ou seul "dynamique" est indiqué dans le champ 8] Brève explication des raisons pour lesquelles la plate-forme ne déploie que des coupe-circuit statiques ou que des coupe-circuit dynamiques.	Texte libre
11	Prix de référence utilisé pour les coupe-circuit	Brève description expliquant, en fonction de l'instrument, quels sont les prix de référence statiques et dynamiques (par exemple, le prix de clôture de la veille, la moyenne des prix de transaction au cours des cinq dernières minutes), si le prix de référence est de source interne à la plate-forme ou externe à la plate-forme, et à quelle fréquence des mises à jour sont effectuées. Préciser également comment le prix de référence est actualisé lors de la reprise de la cotation après le déclenchement du coupe-circuit.	Texte libre
12	Durée minimale de la suspension en nombre de		Nombre

	secondes (le cas échéant)		
13	Description générale du calibrage des coupe-circuit	Toutes les variables prises en considération dans la méthode de calibrage de la plate-forme de négociation, telles que: [profil de liquidité et niveau de cotation de l'instrument] [profil de volatilité de l'instrument] [système et règles de la plate-forme de négociation] [sur la base de données internes] [sur la base de données externes] [nombre de fois où le mécanisme a été déclenché au cours des trois dernières années] [autre]	Texte libre
14	Mécanismes/dispositifs spéciaux	[FACULTATIF] Événements exceptionnels sur le marché qui nécessitent des mécanismes/dispositifs spéciaux. Dans le cas de mécanismes spéciaux ou de dispositifs spéciaux, description de ces mécanismes/dispositifs et des événements de marché qui les activent (par exemple, communication renforcée avec l'autorité compétente; adaptation des seuils à des intervalles plus fréquents; communication renforcée avec d'autres fonctions au sein de l'entité).	Texte libre
15	Autres dispositifs (applicable aux systèmes de négociation autres qu'à carnet central d'ordres à cours limité ou à enchères périodiques)	[FACULTATIF] Informations sur les autres dispositifs utilisés par les systèmes autres que les systèmes de négociation à carnet central d'ordres à cours limité ou à enchères périodiques.	Texte libre
16	Ajustements ou recalibrages	Événements de marché les plus pertinents qui ont nécessité une intervention importante de la plate-forme de négociation au cours de l'année passée en termes de calibrage ou d'ajustement du mécanisme.	Texte libre
17	Autres informations utiles	Brève description du fonctionnement des coupe-circuit et de la reprise de la cotation, et toute autre information que la plate-forme de négociation déclarante pourrait juger utile de communiquer, notamment le fait éventuel que des instruments négociés ne font pas l'objet de coupe-circuit.	Texte libre
18	Principaux événements ayant déclenché des coupe-circuit au cours de l'année précédente	[Facultatif] Informations sur tout événement majeur ayant déclenché des coupe-circuit au cours de l'année précédente.	Texte libre